

Sélection d'ouvrages présentés en hommage
lors des séances 2014 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie du tome 2 des *Actes d'Henri le Libéral, comte de Champagne (1152-1181)*, dont je suis l'auteur et qui a été publié sous les auspices de l'Académie dans la collection *Chartes et Diplômes relatifs à l'Histoire de France* en 2013. Ce livre de 373 pages prend la suite du tome 1, consacré à l'édition des actes, qui a paru dans la même collection en 2009. Il comprend les *indices et addenda* nécessaires à l'exploitation d'une très abondante documentation diplomatique, souvent inédite, à laquelle il était jusqu'à présent difficile d'accéder de manière satisfaisante.

Les *addenda* se limite à onze chartes supplémentaires trouvées à la périphérie du comté de Champagne, ce qui porte le nombre total des actes à 550, et non pas, comme cela a été écrit malencontreusement dans l'introduction, à 460. Suit la liste des sources manuscrites par dépôt d'archives et par bibliothèque, ainsi que celle des sources imprimées, puis la liste des destinataires, surtout des églises, mais aussi des bénéficiaires laïcs, parents du comte, officiers, vassaux, bourgeois, communautés rurales gratifiées de chartes de franchises ou de peuplement, sans oublier des actes se rapportant à la gestion des foires et des forêts. Le comte Henri a disposé au cours de sa vie de trois grands sceaux, l'un *ante susceptum*, quand il n'était encore que le fils du comte Thibaud II, le second qui dura autant que le premier chancelier Guillaume et le troisième qui fut employé à partir de 1176 par le second chancelier Etienne. Ces sceaux ont fait l'objet d'une belle étude d'Arnaud Baudin.

Viennent enfin les instruments de travail permettant l'utilisation des chartes, c'est-à-dire l'*index nominum* et l'*index rerum*, qui font l'un 148 pages et l'autre 112. Les noms de lieux sont très abondants parce que le comte circulait beaucoup et que ses privilèges concernaient de multiples localités. Les noms de personnes ne le sont pas moins, car chacun des actes est encore pourvu d'une longue énumération de témoins de toute origine sociale. Quant à l'*index Matières*, il est également très riche, sans pour autant comprendre beaucoup de notions abstraites ayant trait au pouvoir et à son exercice. Il est surtout question de revenus produits par les biens mobiliers et immobiliers, les cours d'eau, la circulation de marchandises ou encore de droits perçus sur les églises au titre de l'avouerie, de la procuration et du gîte. Chaque terme étant éclairé par son contexte, cet *index Matières* s'apparente à un lexique du latin de la pratique tiré des chartes champenoises de la seconde moitié du XII^e siècle.

Michel BUR
Le 14 février 2014